

Premier's Action Committee
on Family Violence Prevention



Comité d'action du premier ministre
sur la prévention de la violence familiale

Mini subventions dans le cadre de la Semaine de la prévention de la violence familiale 2018

Le Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale invite les municipalités et les organismes communautaires de l'Île à jouer un rôle actif durant la Semaine de la prévention de la violence familiale 2018, du 11 au 17 février.

La Semaine de la prévention de la violence familiale souligne la vision du Comité : une société où tous les individus sont importants et vivent dans un climat de sécurité et de respect; où toute forme de violence est inacceptable; et où les gens ont la possibilité de se réaliser pleinement et de contribuer au bien-être global des familles et des collectivités.

Il est important d'encourager les Insulaires à réfléchir à la prévention de la violence familiale, à approfondir leurs connaissances à ce sujet et à passer à l'action. Afin d'aider les municipalités et les organismes communautaires à couvrir les dépenses occasionnées par la tenue d'une activité dans le cadre de la Semaine de la prévention de la violence familiale, le Comité les invite à présenter une demande pour obtenir une mini subvention de 100 \$.

Les municipalités et les organismes communautaires peuvent présenter une demande de subvention pour appuyer une activité ayant lieu dans le cadre de la Semaine de la prévention de la violence familiale qui reflète la vision du Comité (voir la section B.2 du formulaire de demande). Des activités possibles pourraient inclure : une séance d'information en soirée, une rencontre casse-croûte avec un conférencier, une discussion guidée portant sur une vidéo comme celles de la série Ted Talk, une exposition de ressources contre la violence familiale, une marche communautaire, une présentation du Comité, ou encore, une activité qui appuie les services de première ligne ou réalisée en partenariat avec ceux-ci.

Laissez votre imagination vous guider afin d'organiser la meilleure activité pour votre municipalité ou organisme communautaire! Le financement peut aider à couvrir les frais d'impression, les rafraîchissements, la location de la salle ou toute autre dépense. Jusqu'à 15 subventions seront accordées.

Le formulaire ci-joint est simple à remplir! **Cette année, les demandes retenues seront financées de façon continue (premier arrivé, premier servi) jusqu'au moment où toutes les subventions ont été accordées.** Toutes les demandes doivent être reçues au plus tard **le 12 janvier 2018 à 17 h.** On vous encourage à soumettre votre demande le plus tôt possible.

Pour plus d'information

Si vous avez des questions au sujet du formulaire de demande ou souhaitez discuter de vos idées d'activités, veuillez communiquer avec Michelle Bliss (mjbliss@gov.pe.ca ou 902-368-6494).

www.stopfamilyviolence.pe.ca

Premier's Action Committee
on Family Violence Prevention



Comité d'action du premier ministre
sur la prévention de la violence familiale

Formulaire de demande – Mini subventions dans le cadre de la Semaine de la prévention de la violence familiale

A. Coordonnées

1) Nom de la municipalité ou de l'organisme communautaire :

2) Nom et adresse postale où le chèque doit être envoyé, si la demande est approuvée :

3) Nom et titre de la personne à contacter pour obtenir plus de renseignements sur la demande :

4) Numéro de téléphone de la personne-ressource :

5) Adresse de courriel de la personne-ressource :

B. Votre activité

1. Date proposée pour l'activité (celle-ci doit avoir lieu durant la Semaine de la prévention de la violence familiale, du 11 au 17 février 2018) :

2. Veuillez décrire brièvement l'activité proposée :

Nous allons organiser l'activité suivante (veuillez sélectionner une option) :

- une séance d'information en soirée
- une rencontre casse-croûte avec un conférencier ou une discussion guidée portant sur une vidéo (comme celles de la série Ted Talk)
- une exposition ou un envoi postal de ressources contre la violence familiale
- une marche communautaire
- une présentation du Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale
- une autre activité qui appuie les services de première ligne ou réalisée en partenariat avec ceux-ci (veuillez décrire l'activité)

Veuillez soumettre votre demande soit électroniquement à l'adresse mjbliss@gov.pe.ca, soit par télécopieur ou par la poste à :

Michelle Bliss
C.P. 2000
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8
Télec. : 902-894-0242

Les demandes doivent être reçues au plus tard le 12 janvier 2018 à 17 h.

www.stopfamilyviolence.pe.ca